

CORRECTIONNELLE

L'éleveur d'ânes de Belvédère condamné pour maltraitance

BONNET d'âne pour Jean-Pierre Gigaud. Cet ancien prof de lycée reconverti dans l'élevage d'équidés, depuis 2001 à Belvédère, a été condamné avant-hier par le tribunal correctionnel de Nice. Il était poursuivi par plusieurs associations animalières, dont les fondations Brigitte Bardot et Assistance aux animaux, pour avoir maltraité ses ânes. Sur 29 bêtes déclarées, 11 sont

mortes en trois ans d'activité. Selon les rapports des services vétérinaires cités à l'audience du 8 novembre dernier, Jean-Pierre Gigaud n'aurait pas offert à ses ânes les soins qu'ils méritaient : pas assez nourris, pas assez hydratés, les ânes une fois morts étaient sommairement recouverts de chaux. A la barre, Jean-Pierre Gigaud a bien tenté d'inverser les rôles, se disant notamment

victime de la malveillance de ses voisins. En vain. Le tribunal l'a condamné à verser 3 000 euros d'amende, 2 000 euros de contraventions et plus de 20 000 euros de dommages et intérêts aux associations animalières.

Car le président de la cinquième chambre correctionnelle de Nice a également ordonné le placement des ânes. La Fondation Assistance aux

Animaux en a désormais la responsabilité, même si la charge financière en incombe toujours à l'éleveur qui devra verser 19 682 euros à cette association. Les autres fondations (Bardot, Tanka et Spaca) s'étant vu allouer en dommages des sommes symboliques... A l'image de la cause qu'elles défendaient devant la justice niçoise.

E. G